
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 janvier 2020 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin

CA20 08 0001

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 7 janvier 2020, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA20 08 0002

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 janvier 2020.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 janvier 2020.

ADOPTÉ.

CA20 08 0003

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA20 08 0004

La première période des questions du public débute à 19 h 40

Aucune question n'a été posée

CA20 08 0005

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194378027 relatif au lancement de certains appels d'offres intégrés au Programme triennal d'immobilisations 2020.

ATTENDU que la liste des projets constituant le programme triennal d'immobilisations 2020 de l'Arrondissement a été approuvée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 1er octobre 2019;

ATTENDU que l'autorisation visée par ce sommaire favorisera la réalisation des projets dans les délais projetés;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres intégrés au Programme triennal d'immobilisations 2020.

ADOPTÉ.

CA20 08 0006

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194054012 relatif aux placements publicitaires pour l'année 2020.

ATTENDU que le journal Les Nouvelles St-Laurent est le seul hebdomadaire diffusé sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement, qu'il est distribué à toutes les portes et également à plusieurs points de dépôt;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une commande ouverte de 114 000 \$ en faveur de Métro Média pour les placements publicitaires 2020;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0007

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198666005 relatif à la prolongation du contrat octroyé à Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour un montant maximal de 107 059,89 \$, pour les travaux d'entretien des bassins aquatiques – Soumission 19-17491.

ATTENDU la résolution CA19 080145 adoptée le 2 avril 2019 octroyant un contrat à la firme Techniparc (9032-2454 Québec inc.), pour des travaux d'entretien des bassins aquatiques dans l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2019;

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est mentionnée dans l'appel d'offres;

ATTENDU que tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 19-17491;

ATTENDU que cette demande de renouvellement constitue la première de deux renouvellements autorisés par le contrat accordé;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De prolonger le contrat pour l'année 2020 du contrat octroyé à Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour un montant maximal de 107 059,89 \$, pour les travaux d'entretien des bassins aquatiques – Soumission 19-17491;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0008

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198666002 relatif à la prolongation du contrat octroyé à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Itée pour un montant maximal de 80 135,28 \$, pour des travaux d'essouchement – Soumission 19-17794.

ATTENDU la résolution CA19 080420 adoptée le 3 septembre 2019 octroyant un contrat à la firme Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée au montant maximal de 80 135,28 \$, taxes incluses, pour des travaux d'essouchement dans l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat pour une année est mentionnée dans l'appel d'offres;

ATTENDU que tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 19-17794;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De prolonger le contrat octroyé à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée pour un montant maximal de 80 135,28 \$, pour des travaux d'essouchement – Soumission 19-17794;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0009

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198666001 relatif à la prolongation du contrat octroyé à Émondage Martel (3087-5520 Québec inc.) pour un montant maximal de 387 471,50 \$ pour des travaux d'élagage cyclique (lot 3) ainsi que pour un montant maximal de 160 505,10 \$ pour des travaux d'élagage ponctuel et d'urgence (lot 4) - Soumission 19-17557.

ATTENDU la résolution CA19 080200 adoptée le 7 mai 2019 octroyant un contrat un contrat à la firme Émondage Martel (3087-5520 Québec inc.) pour la réalisation de deux (2) volets de l'appel d'offres 19-17557 dans l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat d'une année est mentionnée dans l'appel d'offres;

ATTENDU que tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 19-17557;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De prolonger le contrat octroyé à Émondage Martel (3087-5520 Québec inc.) pour un montant maximal de 387 471,50 \$ pour des travaux d'élagage cyclique (lot 3) ainsi que pour un montant maximal de 160 505,10 \$ pour des travaux d'élagage ponctuel et d'urgence (lot 4) - Soumission 19-17557;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0010

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194054011 relatif à la prolongation du contrat pour le service de graphisme pour l'année 2020 - Soumission 18-505.

ATTENDU la résolution CA18 080119 adoptée le 6 mars 2018 octroyant un contrat à Francine Pilon pour les services de graphisme pour les publications de l'arrondissement;

ATTENDU que les clauses administratives particulières prévoient que le contrat accordé peut être renouvelé pour deux (2) ans aux mêmes conditions;

ATTENDU que tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 18-505;

ATTENDU que cette demande de renouvellement constitue la deuxième de deux renouvellements autorisés par le contrat accordé;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De prolonger le contrat de Francine Pilon au montant maximal de 41 142,65 \$ pour le service de graphisme relativement aux publications de l'arrondissement pour l'année 2020 - Soumission 18-505;

2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0011

Soumis sommaire addenda décisionnel numéro 1193679012 autorisant une dépense supplémentaire de 320 320,34 \$, taxes incluses, au contrat déjà octroyé à 3024407 Canada inc (Entreprise Vaillant 1994) et de 263 039,79 \$, taxes incluses, au contrat déjà octroyé à Excavation Mario ltée (ci-après les « Firms ») pour la location, sur base horaire, de machineries avec opérateurs servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2019-2020.

ATTENDU la résolution numéro CA15 080652, adoptée par le conseil d'arrondissement le 6 octobre 2015, octroyant un contrat aux Firms, pour la location, sur base horaire, de machineries avec opérateurs servant aux opérations de déneigement pour cinq (5) saisons hivernales;

ATTENDU la résolution numéro CA19 080475, adoptée par le conseil d'arrondissement le 1^{er} octobre 2019 autorisant, entre autres, le renouvellement des contrats octroyés en 2015 aux Firms;

ATTENDU que les contrats octroyés le 6 octobre 2015 aux Firms seront renouvelables à compter d'avril 2020 et qu'il était donc prématuré d'en autoriser un renouvellement avant leur échéance;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De déclarer paragraphe 1 de la résolution CA19 080475 nul et non avenu;
- 2.- De conserver les paragraphes 2 à 4 de la résolution CA19 080475, tels que libellés;
- 3.- D'informer toutes personnes ou autorités des modifications ainsi apportées.

ADOPTÉ

CA20 08 0012

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193152008 relatif à une dépense en faveur d'Hydro-Québec pour les travaux de branchement électrique de la station de pompage Saint-François.

ATTENDU que les travaux de réfection de la station de pompage Saint-François débuteront en janvier 2020 et que ces travaux nécessiteront le déplacement de l'entrée électrique ainsi qu'une nouvelle alimentation;

ATTENDU qu'Hydro-Québec doit réaliser ces travaux afin d'assurer l'alimentation électrique et le fonctionnement de la nouvelle station de pompage;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 32 500 \$, taxes incluses, en faveur d'Hydro-Québec pour les travaux de branchement électrique de la station de pompage Saint-François;
- 2.- D'autoriser le directeur des Travaux publics à signer tout document s'y rattachant;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0013

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193152009 relatif à une dépense de 35 300,77 \$ au contrat octroyé à CIMA+ s.e.n.c. pour les services professionnels de préparation des plans et devis et de surveillance des travaux de reconstruction de la station de pompage Saint-François – Soumission 17-009.

ATTENDU la résolution numéro CE17 1070 adoptée par le Comité exécutif à sa séance du 14 juin 2017 et octroyant un contrat à la firme CIMA+ s.e.n.c. pour les services professionnels

de préparation des plans et devis et de surveillance des travaux de reconstruction de la station de pompage Saint-François - Soumission 17-009;

ATTENDU que les sommes prévues initialement sont insuffisantes pour la réalisation du mandat d'origine du fait du report des travaux de 2017 à 2020 et une augmentation du délai de réalisation des travaux qui a dû être majoré de 8 à 16 semaines ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 35 300,77 \$ au contrat octroyé à CIMA+ s.e.n.c. pour les services professionnels de préparation des plans et devis et de surveillance des travaux de reconstruction de la station de pompage Saint-François – Soumission 17-009 ;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0014

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1177146008 relatif à une dépense additionnelle de 1 780,00 \$ au contrat déjà octroyé à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne - SPCA) pour la période de novembre et de décembre 2019.

ATTENDU la résolution numéro CA18 080026 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 9 janvier 2018, octroyant un contrat à la SPCA pour le service de refuge pour animaux ainsi que le programme capture - stérilisation - relâche des chats errants sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour la période du 1^{er} février 2018 au 1^{er} février 2020 - Soumission 17-732;

ATTENDU que les sommes prévues initialement sont insuffisantes pour les stérilisations faites par le SPCA en novembre et décembre 2019 ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 1 780,00 \$ en faveur de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne - SPCA) pour le service de refuge pour animaux ainsi que le programme capture – stérilisation;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0015

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196879015 relatif à une dépense additionnelle de 10 789,29 \$ en faveur de Pods (9277-6178 Québec inc.) pour la location de treize conteneurs, pour une dépense totale de 37 475 \$ en 2019 et 2020.

ATTENDU la résolution numéro CA19 080476 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1^{er} octobre 2019 et autorisant une dépense additionnelle de 7 192,84 \$ en faveur de Pods (9277-6178 Québec inc.) pour la location de treize conteneurs dans le cadre des travaux de rénovation de la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent, représentant une dépense totale de 26 685,71 \$ pour l'année 2019;

ATTENDU qu'un deuxième retard sur l'échéancier des travaux oblige l'arrondissement à prolonger une fois de plus, cette fois pour une période de trois mois, la période de location prévue;

ATTENDU que les sommes prévues initialement sont insuffisantes pour l'entreposage d'une certaine partie du mobilier et de la collection;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 10 789,29 \$ en faveur de Pods (9277-6178 Québec inc.) pour la location de treize conteneurs pour une dépense totale de 37 475 \$ en 2019 et 2020;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0016

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197745013 relatif à une dépense en faveur Englobe Corp., de Recyclage Notre-Dame inc. et de Groupe Akifer inc. pour la caractérisation et la disposition des terres d'excavation provenant de la cour des Travaux publics pour terminer l'année 2019.

ATTENDU la résolution numéro CA19 080013 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 8 janvier 2019 et autorisant une dépense de 100 000,00 \$, taxes incluses, en faveur de Englobe Corp. (entente 1229286), de Recyclage Notre-Dame inc. (entente 1225134) et de Groupe Akifer inc. (entente 1197934) pour la caractérisation et la disposition des terres d'excavation provenant de la cour des Travaux publics pour l'année 2019;

ATTENDU la résolution numéro CA19 080353 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 août 2019 et autorisant une dépense additionnelle de 60 000,00 \$, taxes incluses, en faveur de Englobe Corp. (entente 1229286), de Recyclage Notre-Dame inc. (entente 1225134) et de Groupe Akifer inc. (entente 1197934) pour la caractérisation et la disposition des terres d'excavation provenant de la cour des Travaux publics pour terminer l'année 2019;

ATTENDU la résolution numéro CA19 080587 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 3 décembre 2019 et autorisant une dépense additionnelle de 30 000,00 \$, taxes incluses, en faveur de Englobe Corp. (entente 1229286), de Recyclage Notre-Dame inc. (entente 1225134) et de Groupe Akifer inc. (entente 1197934) pour la caractérisation et la disposition des terres d'excavation provenant de la cour des Travaux publics pour terminer l'année 2019;

ATTENDU que les sommes prévues initialement sont insuffisantes pour la caractérisation et la disposition des terres d'excavation provenant de la cour des Travaux publics pour terminer l'année 2019 ;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 30 000 \$ en faveur de Englobe Corp. (entente 1229286), de Recyclage Notre-Dame inc. (entente 1225134) et de Groupe Akifer inc. (entente 1197934) pour la caractérisation et la disposition des terres d'excavation provenant de la cour des Travaux publics pour terminer l'année 2019;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0017

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194378029 relatif à la ratification d'une dépense additionnelle de 8 503,78 \$ en faveur de SNC-Lavalin GEM pour les services professionnels de contrôle qualitatif des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surfaces dans le cadre de la phase 3A-3 du projet résidentiel Bois-Franc.

ATTENDU la résolution numéro CA18 080328 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 5 juin 2018 et octroyant un contrat à la firme SNC-Lavalin GEM Québec inc., en 2018, pour le service professionnel de contrôle qualitatif des travaux sur les rues Harry-Halton et des Équinoxes;

ATTENDU que les sommes prévues initialement sont insuffisantes pour assurer le contrôle qualitatif des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surfaces dans le cadre de la phase 3A-3 du projet résidentiel Bois-Franc;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De ratifier une dépense additionnelle de 8 503,78 \$ en faveur de SNC-Lavalin GEM pour les services professionnels de contrôle qualitatif des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surfaces dans le cadre de la phase 3A-3 du projet résidentiel Bois-Franc ;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0018

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194054013 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'impression des publications 2020 et 2021 - Soumission 19-17865.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Imprimerie Solisco inc.	221 720,09 \$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Imprimerie Solisco inc.** le contrat pour l'impression des publications 2020 et 2021, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **221 720,09 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-17865;
- 2.- D'autoriser une dépense de **11 086,00 \$** à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **232 806,09 \$** pour l'impression des publications 2020 et 2021;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0019

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194378026 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'installation d'un éclairage sportif dans le parc Chamberland - Soumission 19-028.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Néoelect inc.	358 175,98 \$
Senterre entrepreneur général inc.	405 000,00 \$
Marc Morin électrique inc.	432 380,73 \$
Pavage des Moulins inc.	574 317,96\$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Néoelect inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'installation d'un éclairage sportif dans le parc Chamberland, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **358 175,98 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres - 19-028 ;
- 2.- D'autoriser une dépense de **25 072,32 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **383 248,30 \$**, pour les travaux;

4. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0020

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197220025 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de nettoyage et de peinture des bassins des piscines extérieures, pataugeoires et jeux d'eau pour l'année 2020 - Soumission 19-551.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Éclair Plus Peinture (Multisports synthétique inc.)	62 316,45 \$ \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Éclair Plus Peinture (Multisports Synthétique inc.)**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de nettoyage et de peinture des bassins des piscines extérieures, pataugeoires et jeux d'eau pour l'année 2020, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **62 316,45 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres – 19-551;
- 2.- D'autoriser une dépense de **9 347,47 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **71 663,92 \$**, pour les travaux;
4. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0021

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197220026 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'ouverture des systèmes de traitement des eaux des piscines, pataugeoires et jeux d'eau filtrés publics extérieurs pour l'année 2020 - Soumission 19-552.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Sodem inc. (Groupe Helios)	54 465,96 \$
Nordikeau	85 247,06 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Sodem inc. (Groupe Helios)**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'ouverture des systèmes de traitement des eaux des piscines, pataugeoires et jeux d'eau filtrés publics extérieurs pour l'année 2020, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **54 465,96 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres – 19-552;
- 2.- D'autoriser une dépense de **8 169,89 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **62 635,85 \$**, pour les travaux;

4. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0022

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198666004 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture des fleurs annuelles 2020 - Soumission 19-553.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les Serres Y.G. Pinsonneault inc.	26 659,21 \$
Les Jardins W.G. Charlebois inc.	26 997,83 \$
Les Serres Riel Inc.	29 875,68 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Les serres Y. G. Pinsonneault inc.** le contrat pour la fourniture des fleurs annuelles 2020, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **26 659,21 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-553;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0023

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196879014 relatif à l'octroi d'un contrat de gré à gré pour la location de iPads pour les bibliothèques du Vieux Saint-Laurent et du Boisé pour l'année 2020 - Fournisseur unique.

ATTENDU l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19) ;

ATTENDU le règlement 18-038 intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle adopté le 18 juin 2018 ;

ATTENDU que les soumissionnaires ont déposé les prix suivants ;

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Technologies Stay Connected Inc.	35 000 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer de gré à gré à la firme **Technologies Stay Connected Inc.**, le contrat pour la location de iPads pour les bibliothèques du Vieux Saint-Laurent et du Boisé pour l'année 2020, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **35 000 \$** sous la supervision de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0024

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198666003 visant à approuver la liste des pépinières (fournisseurs) pour l'achat de végétaux par la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics pour l'année 2020 pour un montant maximum de 95 000 \$.

ATTENDU que la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics acquiert année après année nombre de végétaux pour maintenir son patrimoine horticole;

ATTENDU qu'un nombre considérable de bulbes, d'annuelles, de vivaces et d'arbustes sont ainsi plantés contribuant à faire de l'arrondissement un endroit agréable où il fait bon vivre, tant sur les boulevards, dans les bâtisses publiques ou dans les parcs;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver la liste des pépinières (fournisseurs) pour l'achat de végétaux par la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics pour l'année 2020, pour un montant maximum de 95 000 \$.

ADOPTÉ.

CA20 08 0025

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196879013 relatif à la programmation Bibliothèques et Culture de l'hiver 2020.

ATTENDU que la Division des bibliothèques et de la culture a pour priorité la qualité et la diversité de l'offre de services;

ATTENDU que, dans un but d'accessibilité et de démocratisation, les activités proposées visent à rejoindre l'ensemble de la population laurentienne;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 109 500 \$ pour la programmation Bibliothèques et Culture de l'hiver 2020;
- 2.- D'autoriser la chef de Division des bibliothèques et de la culture à signer les contrats afférents;
- 3.- D'imputer les dépenses conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0026

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193984017 visant à autoriser de retourner au surplus libre le solde du surplus affecté pour les plans sectoriels 2018-2019, et affecter un montant de 2 000 000 \$ pour compléter les six plans sectoriels.

ATTENDU qu'en continuité avec la précédente version, cette nouvelle démarche stratégique définit les orientations que l'administration laurentienne entend poursuivre afin d'offrir à ses citoyens et à ses citoyennes des projets d'envergure. L'approche choisie est basée sur la qualité des services qu'elle souhaite offrir pour répondre le plus adéquatement possible aux besoins de la population, des entreprises et des organismes du territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de retourner au surplus libre le solde du surplus affecté pour les plans sectoriels 2018-2019, et d'affecter un montant à hauteur de 2 000 000 \$ pour finaliser la réalisation des actions identifiées dans les six plans locaux de développement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter les six plans sectoriels de l'arrondissement, à savoir :
 - le développement social;
 - le développement culturel;
 - le développement durable;
 - les déplacements;
 - la réduction des émissions de gaz à effet de serre; et
 - le développement municipal.

- 2.- D'affecter le surplus libre de l'arrondissement pour un montant de 2 000 000 \$ afin de permettre la réalisation de ces plans sectoriels;
3. D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0027

Soumis sommaire décisionnel numéro 1192839013 visant à entériner le mémoire de transaction de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et intervenue entre l'arrondissement de Saint-Laurent et le fournisseur 564250 et accorder une compensation de 750 \$ pour les dommages subis.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'entériner le mémoire de transaction de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et intervenue entre l'arrondissement de Saint-Laurent et le fournisseur 564250;
- 2.- D'accorder une compensation de 750 \$ à titre de dommages;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0028

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1193984018).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 28 novembre et le 31 décembre 2019, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA20 08 0029

Soumis sommaire décisionnel numéro 1200664001 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

- 1.- D'autoriser les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

- Déjeuner-bénéfice annuel de Trajectoire Québec, le lundi 4 février 2020 au Plaza Centre-Ville (Évo) à Montréal. Le conférencier est le ministre François Bonnardel, ministre des Transports du Québec, et la conférence aura pour thème : *Le transport collectif : générateur de développement.*

2 billets à 175 \$, hors taxes.

402,42 \$

2.- D'imputer les dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0030

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198396031 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2725, rue Jasmin dans la zone H03-044 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'une habitation unifamiliale isolée sans respecter la bande de verdure de 1 mètre requise.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier dans l'attente d'une proposition bonifiée.

ADOPTÉ.

CA20 08 0031

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198396030 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située aux 9091-9191, boulevard Henri-Bourassa dans la zone I02-005 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'un bâtiment industriel dont le niveau d'implantation, la largeur de l'allée véhiculaire, la bande de verdure et la localisation de la génératrice ne respectent pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter la demande de dérogation mineure à une séance ultérieure, telle que soumise à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 11 décembre 2019, dans l'attente d'un plan d'aménagement paysager assurant la création d'un lien de transport actif entre le boulevard Henri-Bourassa et le boulevard Thimens.

ADOPTÉ.

CA20 08 0032

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198396020 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située aux 730-732, rue Cardinal dans la zone H15-064 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser, pour cette habitation bifamiliale isolée, l'installation d'un pavillon de jardin en cour avant.

ATTENDU qu'au point 7. c) du procès-verbal de la séance tenue le 11 décembre 2019, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier: DM - 20191202);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 18 décembre 2019 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située aux 730-732, rue Cardinal dans la zone H15-064 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser, pour cette habitation bifamiliale isolée, l'installation d'un pavillon de jardin en cour avant, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 11 décembre 2019.

ADOPTÉ.

CA20 08 0033

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198396009 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3500, rue Douglas-B.-Floriani et ayant pour objet l'agrandissement du bâtiment industriel dont la hauteur est supérieure au maximum permis.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

À la suite des modifications apportées au projet par le requérant, la demande de dérogation mineure est retirée.

ADOPTÉ.

CA20 08 0034

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198396028 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 5100, rue Fisher dans la zone I19-015 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation de 5 nouveaux silos du côté latéral de ce bâtiment industriel, dont la hauteur est supérieure au maximum autorisé.

ATTENDU qu'au point 9. a) du procès-verbal de la séance tenue le 11 décembre 2019, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20191203);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 18 décembre 2019 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 5100, rue Fisher dans la zone I19-015 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation de 5 nouveaux silos du côté latéral de ce bâtiment industriel, dont la hauteur est supérieure au maximum autorisé, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 11 décembre 2019, à la condition de proposer des mesures de mitigation afin d'atténuer la visibilité des silos de la voie publique et d'assurer l'entretien de ces derniers.

ADOPTÉ.

CA20 08 0035

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198396026 relatif à une demande d'usage conditionnel concernant la propriété située au 2225, rue Guenette dans la zone I06-010 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ses amendements et ayant pour objet d'autoriser dans cet établissement industriel, un usage conditionnel « Bureau ».

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter la demande d'usage conditionnel, telle que soumise à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 11 décembre 2019, dans l'attente de documents démontrant la conformité réglementaire de ladite demande.

ADOPTÉ.

CA20 08 0036

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198396032 afin d'accorder une résolution approuvant un projet particulier visant à statuer sur une demande d'autorisation pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble touchant la propriété située au 3131, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C11-012 en vertu du Règlement numéro

RCA10-08-5 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De reporter la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble à une séance ultérieure, telle que soumise à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 11 décembre 2019, dans l'attente de plans modifiés du projet touchant la propriété située au 3131, boulevard de la Côte-Vertu.

ADOPTÉ.

CA20 08 0037

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-121 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1197602010).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-121 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 20 janvier 2020, à 19 h 30, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA20 08 0038

Soumis projet de règlement numéro RCA08-08-0003-18 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats (sommaire décisionnel numéro 1197602011).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le projet de règlement numéro RCA08-08-0003-18 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats.

ADOPTÉ.

CA20 08 0039

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0003-18 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie des permis et des certificats.

(1197602011)

CA20 08 0040

Le règlement d'emprunt numéro RCA20-08-2 autorisant le financement de 4 585 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1192410005).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 3 décembre 2019, un projet de règlement numéro RCA20-08-2 a été présenté et déposé (CA19 080617);

ATTENDU qu'à cette même séance, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé le règlement numéro RCA20-08-2 autorisant le financement de 4 585 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation (CA19 080618);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement d'emprunt numéro RCA20-08-2 autorisant le financement de 4 585 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation.

ADOPTÉ.

CA20 08 0041

Le règlement d'emprunt numéro RCA20-08-3 autorisant le financement de 6 460 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1192410006).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 3 décembre 2019, un projet de règlement numéro RCA20-08-3 a été présenté et déposé (CA19 080619);

ATTENDU qu'à cette même séance, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé le règlement d'emprunt numéro RCA20-08-3 autorisant le financement de 6 460 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (CA19 080620);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement d'emprunt numéro RCA20-08-3 autorisant le financement de 6 460 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA20 08 0042

Soumis sommaire décisionnel numéro 1195214013 relatif à la nomination de trois agents de protection en environnement à la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'un poste permanent d'agent de protection en environnement à la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics est devenu vacant à la suite du départ de son détenteur (Poste : 33818 – Emploi : 710510 – SBA : 266196);

ATTENDU que deux postes permanents d'agents de protection en environnement à la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics sont prévus au budget 2020;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste;

ATTENDU que l'affichage s'est tenu du 10 au 16 décembre 2019 (SLA-19-VACA-710510-3) sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la nomination de madame Pascale Giroux-Denis (matricule 100182912) au poste permanent d'agent de protection en environnement (Poste : 33818 – Emploi : 710510 – SBA : 266196 – Centre d'opération 304740) à la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics, à compter du 11 janvier 2020, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal;
- 2.- D'autoriser la nomination de monsieur Étienne Blier-Tremblay (matricule 100214098) au poste permanent d'agent de protection en environnement (Poste : 81379 – Emploi : 710510 – SBA : 346321 - – Centre d'opération 304740) à la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics, à compter du 11 janvier 2020,

aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal;

- 3.- D'autoriser la nomination de madame Mélissa Ross (matricule 100129691) au poste permanent d'agent de protection en environnement (Poste : 81380 – Emploi : 710510 – SBA : 346328 - Centre d'opération 304740) à la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics, à compter du 11 janvier 2020, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA20 08 0043

Soumis sommaire décisionnel numéro 1195214015 relatif à une nomination permanente au poste d'aide-bibliothécaire de la Section des bibliothèques à la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU qu'un poste d'aide-bibliothécaire est devenu vacant suite au départ de son détenteur (Poste : 37265 – Emploi : 763810 – SBA : 266290), à la Section des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste;

ATTENDU que le poste a été affiché du 27 novembre au 3 décembre 2019 (SLA-19-VACA-763810-37265) sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la nomination permanente de madame Nelly Ibrahim (matricule 100075962) au poste d'aide-bibliothécaire (Poste : 37265 – Emploi : 763810 – SBA : 266290 - Centre d'opération: 304722) à la Section des bibliothèques de la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 11 janvier 2020, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA20 08 0044

Soumis sommaire décisionnel numéro 1195214014 relatif à la titularisation d'un employé col bleu au poste de préposé à l'entretien - sports et loisirs à la Section de l'aréna et des installations extérieures de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU qu'un poste de préposé à l'entretien et à la propreté est devenu vacant à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de monsieur Paul Simon (matricule 100008741), employé col bleu, au poste de préposé à l'entretien - sports et loisirs à la Section de l'aréna et des installations extérieures de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (Poste : 40816 - Emploi : 600470 – SBA : 265385 - Centre d'opération 304727) groupe de traitement 003 des cols bleus, sans effet rétroactifs.

ADOPTÉ.

CA20 08 0045

Soumis sommaire décisionnel numéro 1195214016 relatif à la titularisation d'un employé col bleu au poste de préposé à l'entretien et à la propreté à la Section entretien des bâtiments et

conciergerie de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'un poste de préposé à l'entretien et à la propreté est devenu vacant à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de monsieur Jonas Jean (matricule 100008719), employé col bleu, au poste de préposé à l'entretien et à la propreté à la Section entretien des bâtiments et conciergerie de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics (Poste : 43837 - Emploi : 603240 – SBA : 265425 - Centre d'opération 304741) groupe de traitement 003 des cols bleus, sans effet rétroactifs.

ADOPTÉ.

CA20 08 0046

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil

Les dossiers suivants sont soumis à la présente séance :

- Le conseiller Jacques Cohen souhaite Bonne Année à tous et invite les citoyens à consulter le calendrier relatif à la période de collecte des arbres de Noël.
- Le conseiller Aref Salem offre ses meilleurs souhaits pour le Nouvel An et mentionne que 60% des plans sectoriels ont été réalisés et souligne les efforts faits par les employés et offre ses remerciements à ces derniers.
- Le conseiller Francesco Miele offre ses meilleurs vœux pour cette Nouvelle Année et rappelle que service du train de Deux-Montagnes ne sera pas disponible pour une période de 2 ans et ce, à compter du 30 mars 2020.
- La conseillère Michèle D. Biron félicite les employés des Travaux publics pour la décoration des arbres de Noël et souhaite une Bonne Année à tous les citoyens.
- Le maire Alan DeSousa souhaite également une excellente Année 2020 aux citoyens de Saint-Laurent et souligne que cette année en sera une de grands projets qui nécessitera une grande patience de la part de la population, mais que ces projets ont pour but d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Il remercie également les conseillers Jacques Cohen et Aref Salem pour les travaux du Comité consultatif d'urbanisme et aux membre de ce même comité pour le volume des dossiers traités

CA20 08 0047

La deuxième période des questions du public débute à 20 h 31

Aucune question n'a été posée

CA20 08 0048

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 20 h 31.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 février 2020.
